

A LIRE

dans ce numéro :

Syndicats en danger p. 3

Nos fédérations en congrès pp. 4 et 5

Les terrains de jeux p. 6

News Digest p. 8



VOL. XXX — No 25

Montréal, 9 juillet 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

LE PROBLEME DU LOGEMENT

VU DE GENEVE

(Par Gérard PICARD)

Des millions de familles vivent dans des taudis, des maisons abandonnées, des abris antiaériens, des roulottes, des huttes... ou à la belle étoile.

La C.T.C.C. s'adresse parfois avec insistance aux gouvernements en vue d'aider à régler certains problèmes urgents, aux conséquences sociales sérieuses. Elle ne le fait pas en s'inspirant paresseusement de la loi du moindre effort, ni emportée par un élan irréfléchi de générosité ou une crise d'ouvriérisme. En réalité, dans ces cas, la C.T.C.C. intervient au nom de la justice et de la dignité humaine.

Dans le domaine du logement ouvrier, la preuve est faite depuis longtemps que l'assistance gouvernementale est nécessaire en vue d'arriver à une solution équitable. A ce sujet un nouveau témoignage, peut-être le plus impressionnant à date, vient s'ajouter à ceux qui étaient déjà connus. Il s'agit de cette partie du rapport du Directeur général du B.I.T., intitulée "Le Logement ouvrier", et qui couvre quarante pages de texte. Le Directeur général du B.I.T. n'est pas un communiste, ni un socialiste. Les éloges que font de lui les défenseurs du régime capitaliste démontrent que ces derniers s'honorent de son amitié et lui reconnaissent, à leur endroit, une objectivité sympathique et une neutralité bienveillante.

Le Directeur général du B.I.T. veut ouvrir les yeux du monde sur le problème du logement ouvrier. Il lance un pressant appel à la conscience de l'humanité et à ceux qui ont charge du bien commun en résumant en ces termes la pénible situation actuelle:

"On évalue à cent cinquante millions (150 millions) le nombre des familles qui, dans les régions insuffisamment développées, ont besoin de logements mieux adaptés à leurs



G. PICARD

besoins et mieux situés, (...) et à trente millions (30 millions, celui des familles qui, dans les pays parvenus à un stade avancé de développement industriel, souffrent encore de la situation déficiente du logement. En d'autres termes, c'est plus d'un tiers de la population du globe qui est mal logé".

Et le Directeur général du B.I.T. précise dans son rapport que, dans un grand nombre de cas, il s'agit de familles vivant dans des logements surpeuplés, des taudis exigus, malsains et mal aérés, des maisons abandonnées, des abris antiaériens, des roulottes glaciales, des huttes sordides, des grottes, ou à la belle étoile. On ne discute pas encore d'aqueduc, d'égouts, de chauffage et d'eau courante.

Logis — Bien-être

On semble ne plus comprendre l'importance du foyer pour le travailleur et sa famille. Le directeur du B.I.T. fait ressortir cette importance en des termes que l'on devrait toujours avoir à l'esprit:

"C'est d'après le foyer où il vit, écrit-il, que l'on peut juger de la manière la plus immédiate et la plus tangible du bien-être du travailleur. Le foyer est le centre même de sa vie personnelle et de celle des siens, l'endroit où il mange et où il dort, où il passe une grande partie de ses moments de loisir, le lieu où il peut se

créer une vie de famille avec son atmosphère propre. Plus que cela encore, c'est le lieu où il se sent le plus capable, en tant que personne, de mener une vie digne et heureuse. C'est la qualité de son logement qui, d'autre part, contribue sans doute plus que tout autre élément de son niveau de vie, à le rendre pleinement conscient de son appartenance à une communauté et à déterminer son sens civique".

Le Directeur du B.I.T. lance au monde un appel à la réflexion et à l'action. Voici un autre paragraphe essentiel de son rapport:

"Si le monde est maintenant persuadé que la faim et la misère ne doivent plus faire partie de la condition ouvrière, il a moins bien compris tout le préjudice que cause à la santé, au bonheur, au travail et au civisme des travailleurs l'épouvantable situation des logements ouvriers dans la plupart des régions du globe. Notre premier devoir est ici d'ouvrir les yeux du monde sur la nécessité pressante de faire du foyer du travailleur l'expression de sa personnalité et le fondement de sa dignité d'être humain".

Et, sous un autre angle, le Directeur du B.I.T. venait de faire ressortir les épouvantables conséquences sociales des taudis. C'est en termes énergiques et concis qu'il a ponctué:

"Les taudis et les logements défectueux de toutes sortes favorisent, on le sait, les maladies, le vice et le crime. Là où ils existent, ils constituent une menace contre la stabilité, la capacité de travail et la santé de la collectivité toute entière."

des faits

Un certain nombre de délégués ouvriers, commentant le rapport du Directeur du B.I.T., ont cité des

faits à faire dresser les cheveux sur la tête. Le représentant des syndicats chrétiens du Vietnam, en particulier, brosse comme suit le tableau du logement dans son pays:

"En ce qui concerne le loge-

ment ouvrier dont le Directeur général a fait le sujet principal de son rapport, je suis bien forcé de dire que pour trop de gens du Vietnam le logement correspond à un journal déployé sur un trottoir ou sous

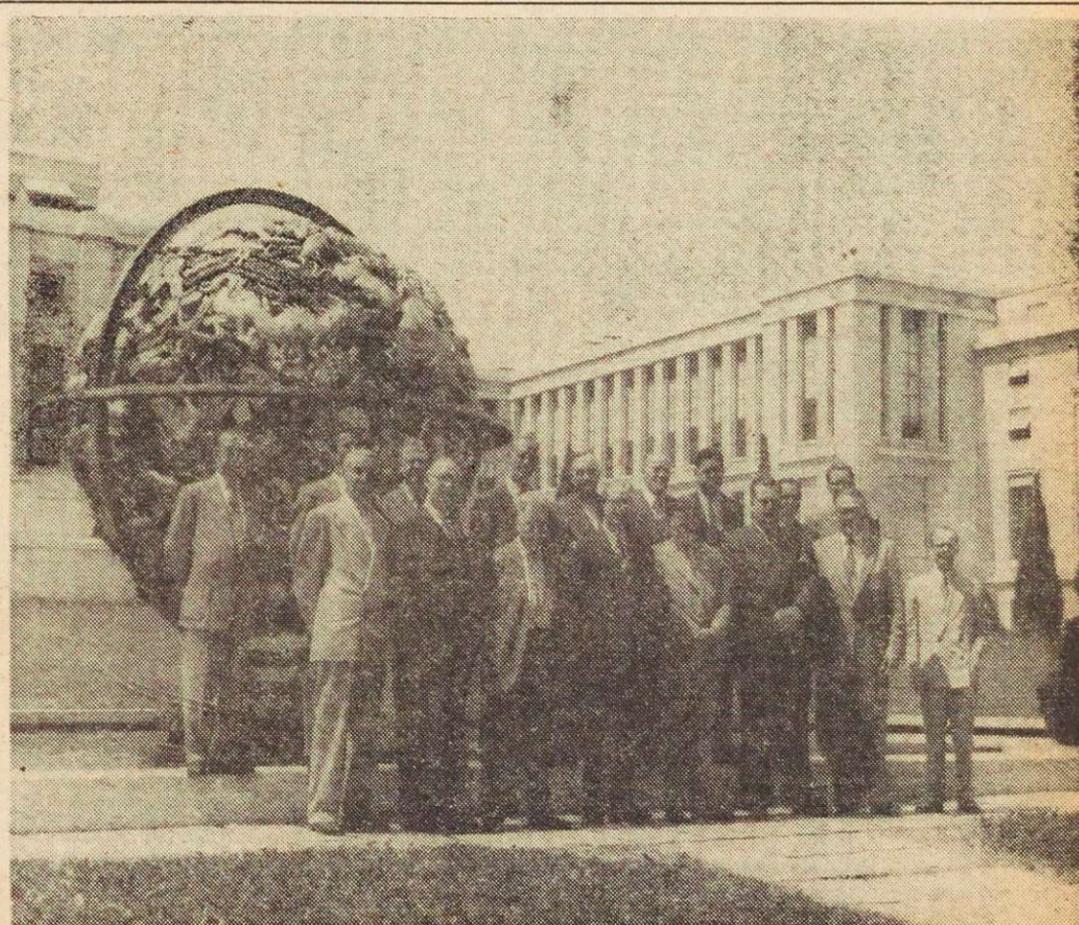
un pont. Quant à ceux qui disposent d'une paillote lamentable, mais protectrice tout de même, ils risquent d'être sans toit sous prétexte de plans d'urbanisme et de constructions modernes dont le seul tort est d'être conçus en vue du confort dont seuls les heureux sont capables de payer les loyers exorbitants, tandis que les expulsés n'auront plus que la latitude de s'abriter sous leurs vérandas".

Au Canada

Sans être aussi déprimante, la situation au Canada et dans la Province de Québec reste sérieuse. Il est inutile de rappeler ici des faits connus, "LE TRAVAIL" y revient, en les commentant, chaque fois que l'actualité le suggère.

Trop de gens, chez nous comme ailleurs, sont portés, soit par ignorance, paresse ou hostilité syndicale, à résoudre le problème du logement ouvrier par le raisonnement simpliste suivant: un certain nombre de travailleurs ont réussi à se loger convenablement, soit comme propriétaires, soit comme locataires. Que tous les autres en fassent autant, et il n'y

(Suite à la page 3)



Photographiée devant le Palais des Nations, à Genève, Suisse, voici la délégation canadienne à la Conférence internationale du Travail. La délégation comprend trois groupes: ouvriers, patrons et représentants du gouvernement. On reconnaît à l'extrême droite, première rangée, le président général de la C.T.C.C.

Shawinigan

Dix demandes à l'Alcan

Le Syndicat des employés de l'Aluminium faisait parvenir à la compagnie une lettre dans laquelle il annonçait son intention de dénoncer la convention collective de travail présentement en vigueur et qui doit expirer le 7 août prochain. Dans cette même lettre la compagnie était avisée qu'elle recevrait sous peu les amendements proposés par le Syndicat, mais après entente mutuelle des deux parties, une première rencontre fut fixée en vue des négociations au mardi, 29 juin dernier. Au début de cette rencontre, les deux parties ont soumis leurs amendements et ont fixé une nouvelle rencontre pour le 5 juillet, à 9 heures de l'avant-midi. Parmi les amendements proposés par le syndicat, on remarque :

- 1) Une augmentation de salaire de 25 cents l'heure pour tous les hommes des corps de métiers.
- 2) Une augmentation générale de salaire de 18 cents l'heure pour toutes les autres occupations.
- 3) Un réajustement additionnel de 6 cents l'heure pour les travailleurs de jour des services des salles de cuves.
- 4) Le syndicat demande de plus un congé additionnel payé, ce qui en porterait le nombre à neuf.
- 5) Des primes de nuit de 9 et 6 cents l'heure au lieu de 8 et 6 cents actuellement en vigueur.
- 6) Concernant l'ancienneté, le syndicat demande de remplacer la clause actuelle par une nouvelle prévoyant l'ancienneté départementale pour certaines catégories d'employés et l'ancienneté générale sur le plan de l'usine pour les autres catégories.
- 7) En matière de sécurité syndicale, le syndicat demande la formule Rand.
- 8) Le syndicat demande que la compagnie reconnaisse officiellement les délégués départementaux et que l'agent d'affaires du syndicat soit admis à l'usine com-

me représentant officiel pour faire enquête en cas de grief.

9) Une autre demande est faite à l'effet que la compagnie verse 3 cents l'heure à tous les employés participant au plan d'assurance-santé-groupe.

10) Au sujet des vacances payées, le syndicat propose une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans, trois semaines après quinze ans et quatre semaines après vingt ans.

La compagnie de son côté propose de négocier deux contrats différents, l'un pour le plan no 1 et l'autre pour le plan no 2; elle demande une réglementation du droit de grève avec un cautionnement garanti de \$100,000 de la part du syndicat. La compagnie demande en outre que les employés travaillent de 11 heures du soir à 8 heures du matin, au lieu de minuit à 8, lorsque ces employés ne travailleront que sur deux relèves. Elle demande de plus une modification des droits de la gérance en matière de promotions et de mises-à-pied et quelques modifications des conditions de travail.

Lors de la dernière rencontre, le syndicat était représenté par les confrères Maurice Sauvé, Jean-Robert Ouellet, Ovide Champagne, Gérard Hébert et James McCulloch, tandis que la compagnie était représentée par MM. R. C. Peck, C. E. Lewis, R.-A. Fortier, H. B. Tafelmacher, G. O'Bomsawin et M.-G. Migairou.

Demain, la population sera appelée à se choisir un maire et des échevins. Le Conseil central, comme corps, ne prend position pour aucun candidat sur les rangs, cependant nous insistons auprès des syndiqués et de la population de la ville de se prévaloir de leur droit de vote. Que chacun donc se fasse un devoir de voter. Votez pour qui vous voudrez, mais votez.

Deux cics ; deux syndicats ?

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Industrie chimique de Shawinigan, qui groupe les employés des usines C-I-L de Shawinigan, s'est réuni, mercredi le 16 juin, en assemblée générale annuelle, pour recevoir le rapport de son comité exécutif et procéder aux élections annuelles de ses officiers.

L'assemblée générale avait à résoudre un problème nouveau. On sait qu'à compter du 1er juillet les usines C-I-L de Shawinigan sont divisées entre deux nouvelles compagnies: la partie de l'usine communément connue sous le nom d'"Alkali" appartient dorénavant à la compagnie C-I-L 1954, alors que la partie connue sous le nom de "Consopidée" appartient à Dupont, Canada. Les membres du Syndicat avaient donc à décider si le Syndicat allait lui-même se diviser en deux unités distinctes ou demeurer en un seul organisme.

Après une étude sérieuse des

différentes solutions possibles, l'assemblée du Syndicat a décidé que tous les membres continueraient de faire partie du même syndicat mais que sa structure serait modifiée de façon à grouper les employés en deux sections qui s'élevaient chacun un comité exécutif de sept membres. Ces quatorze officiers élus par leur assemblée de section respectivement constitueraient le Conseil Général du Syndicat qui à son tour élira un Exécutif Général de cinq membres, soit un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Chacune de ces deux sections aura son propre comité de négociations et dirigera ses propres affaires, sujet à l'approbation du Conseil Général. L'administration financière, toutefois, sera faite par le Comité Exécutif général sous l'autorité de l'assemblée générale annuelle groupant les membres des deux sections et sous la surveillance mensuelle du Conseil Général.

Achète
bien
qui
achète

Chez **dupuis** Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151

LA SEMAINE

QUEBEC

Transports

La Fraternité du Transport de Québec (CTCC), qui groupe les 350 chauffeurs d'autobus de la compagnie Quebec Power, vient d'obtenir pour ses membres la semaine de travail de 40 heures avec une pleine compensation qui représente une augmentation de salaire de 12 cents de l'heure.

Par ce gain considérable, la Fraternité du Transport devient le premier syndicat à obtenir pour les employés du transport urbain, dans la province, une semaine de 40 heures de travail.

La majoration de salaire obtenue porte le salaire horaire des chauffeurs d'autobus à \$1.45.

En même temps que les chauffeurs d'autobus, les employés des garages de la même compagnie, qui sont membres du Syndicat des garages du Quebec Power (CTCC) ont obtenu une augmentation de salaire de 5 cents de l'heure, ce qui porte le salaire du mécanicien à \$1.52, soit 9 cents de plus que le taux du décret des garages commerciaux. De plus, le nombre des fêtes chômées et payées a été porté de 4 à 7.

Ces deux conventions collectives de travail, qui auront une durée de deux ans à compter du 1er juin 1954, ont été négociées directement entre les représentants de la Compagnie et ceux du Syndicat dans une belle atmosphère d'harmonie, de cordialité et de compréhension.

Pour les syndicats, les négociations furent conduites par les membres des exécutifs qui étaient assistés du confrère Lucien Dorion, organisateur du Conseil Central des Syndicats de Québec, et du confrère Roger Fiset, agent d'affaires du Syndicat des employés des garages du Québec Power.

L'Islet

Au cours d'une récente assemblée, le Syndicat des Employés de Fonderies de l'Islet a élu son nouvel exécutif :

Président, M. Camille Bélanger, réélu.

Vice-président, M. Ulric Gamache, élu.

Secrétaire-archiviste, M. Lauréat Carlos, réélu.

Secrétaire-trésorier, M. Camille Journeault, réélu.

Secrétaire-financier, M. Emery Lamarre, élu.

1er directeur, M. Albert Lemieux, réélu.

2e directeur, M. Philippe Labbé, élu.

Les élections étaient sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil Central, Québec.

Le délégué d'atelier est le président, M. Camille Bélanger.

SOREL

Célébration

Le dimanche de la Justice Sociale a été célébré avec éclat par les travailleurs de Sorel.

Le Comité d'éducation du Conseil Central avait organisé pour la circonstance un programme pour toute la journée, de nature à atteindre tous les travailleurs de la région.

Le matin, à toutes les messes, dans chacune des paroisses, un sermon sur l'Education sociale a été donné. Dans l'après-midi une soixantaine de chefs ouvriers ont étudié le sujet suivant: l'éducation sociale, à l'école, dans la famille, dans la profession, dans la société civile et dans l'Eglise; le tout s'est terminé par un souper-causerie. Près de 200 convives ont entendu le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., traiter de la Mission du Syndicalisme et de ce que cela veut dire en pratique; cette causerie était radiodiffusée par le poste C.J.S.O. de Sorel.

Vacances payées en Norvège

L'organisation coopérative de vacances pour les ouvriers de la Norvège, qui vient de célébrer son 15e anniversaire de fondation, est due à l'initiative de la Fédération norvégienne du Travail ainsi qu'à la Fédération Nationale des Coopératives et reçoit le support d'une foule d'associations de jeunesse, de tempérance et d'éducation.

Cette organisation, la Nork Folke Ferie, ainsi que les organisations affiliées groupent plus de 800,000 membres.

Depuis la fin de la dernière guerre, cette coopérative a organisé des excursions les jours de congés ainsi que pendant la période des vacances par tout le pays et sur le continent pour environ 150,000 Norvégiens. Environ 700 excursions d'une semaine en autobus ont été organisées en direction de la Suède, du Danemark et une cinquantaine d'autres sur le continent européen.

Cette année, l'organisation a préparé un programme de vacances de Pâques dans les montagnes et des excursions d'autobus vers Paris et Rome. D'autres voyages conduiront les Norvégiens vers l'Autriche, la vallée du Rhin, la Yougoslavie, l'Allemagne, l'Angleterre et les autres pays scandinaves.

Depuis la guerre, l'organisation a acquis deux maisons de pension en pleine campagne ainsi qu'une vaste hôtellerie à Dombas et de nombreux camps de vacances ont été ouverts pour les touristes.

Une vaste enquête a été conduite auprès des maisons de touristes, les hôtelleries, les propriétaires de chalets, les fermiers afin de dénombrer la capacité de logement de ces endroits et en coopération avec une Caisse d'épargne, la coopérative stimule l'épargne populaire à travers ses camps de vacances. L'organisation de vacances pour les épouses et mères de famille constitue aussi une branche d'activité de la coopérative de vacances.

On sait que par une loi du gouvernement de la Norvège, à peu près tous les salariés du pays ont droit à une vacance annuelle de 18 jours payés par année. On estime que plus de 900,000 travailleurs jouissent de trois semaines de vacances payées en Norvège.

Sorel et Marine Ind.

Les syndiqués des deux plus importantes industries de Sorel, soit Sorel Industries Ltd et Marine Industries Ltd., ont dénoncé leur Convention collective de travail.

Les principaux amendements portent sur la réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures avec pleine compensation, augmentation de salaire, amélioration des clauses d'ancienneté, de procédure de griefs et demande de l'atelier syndical parfait.

Textile

Les négociations post-arbitrales sont commencées entre le Syndicat des employés de Richelieu Knitting de Sorel et la Compagnie, les représentants du Syndicat et de la Compagnie se sont entendus sur presque toutes les clauses techniques du contrat, sur les vacances, mais il reste encore les clauses monétaires sur lesquelles aucune entente n'est encore faite.

Titanium

Lors de son assemblée régulière de juin, l'Union des Ouvriers du Fer et du Titanium de Sorel a procédé à l'élection de ses officiers pour le terme 54-55. Les officiers élus sont:

Philippe Lepage, président; Florian Blais, vice-président; Denis Brûlé, secrétaire; Guy Frenette, trésorier; Gaston Babin, financier; René Cournoyer, Léo Lamoureux, Jean Théroux, Julien Lamotte, directeurs; Léopold Berthiaume, sentinelle.

Sorel Ind.

Le Syndicat National de l'Industrie métallurgique de Sorel, qui groupe les employés de Sorel Industries Ltd., a tenu ses élections annuelles lors d'une assemblée régulière le 12 juin 1954.

Le Syndicat National de l'Industrie Roland Salvail, président, réélu pour un troisième terme; Vital Picard, vice-président; Alcide Bareil, secrétaire archiviste; Maurice Vaillancourt, sec. financier; Elphège Antaya, sec. trésorier; J.-Louis Tessier et Paul-André DeGuise, directeurs.

JOLIETTE

Pinatel

Depuis le 14 avril dernier, le Syndicat et la Cie Pinatel ont tenu pas moins de cinq longues séances de négociations directes qui ont toutes abouti à un échec. Le Syndicat demande une augmentation de 13 cents l'heure, trois fêtes chômées payées en

plus, atelier syndical parfait, amélioration dans les vacances, et paiement des primes d'assurance moitié moitié et autres avantages.

La Compagnie offre: une diminution de 10% dans les salaires, une coupure dans les fêtes chômées payées, un recul sur la sécurité syndicale, paiement du temps simple les samedis et dimanches et autres diminutions.

Le Syndicat et la Compagnie en sont venus à une entente sur des questions secondaires, de mot à mot, mais aucun compromis n'a été apporté relativement aux autres clauses.

Le Syndicat est prêt à recevoir des propositions raisonnables de la part de la Compagnie mais n'est pas prêt à accepter des baisses de salaire et un recul sur des avantages déjà obtenus, surtout si l'on considère la moyenne de salaire qui est très basse.

Si la Compagnie ne modifie pas son attitude il se pourrait que le différend aille jusqu'à l'arbitrage.

ST-HYACINTHE

Elections

Goodyear

Président, M. Joseph Piché; vice-président, Adélarde Morel; secr.-arch., Laurio Girouard; secr.-corr., Aristide Gauthier; trés., Jean-Paul Brousseau; secr.-fin., Léo-Paul Côté; directeurs, Ernest Millette, Léon Plourde, Aurel Houle.

L'élection était sous la présidence de M. Georges Patenaude, organisateur du C.C., et de M. Albert Dubuc, agent d'affaires du Syndicat et assistant-secrétaire de la Fédération du Textile.

Soie

Président, Gérard Lachapelle; vice-prés., Emilien Laflamme; sec., Lauredant Cartier; trés., Gaston Laliberté; directeurs, Antoine Morissette, Christian Gazaille, Léo Letarte, Jean-Paul Laroche, Fernand Lapalme.

L'élection était sous la présidence de M. Joseph Piché président du C.C., et de Georges Patenaude, organisateur du C.C.

Donahue

Président, Georges Lambert; vice-prés., Rhéaume Archambault; trés., Mme Jacqueline Ménard; sec., Lauréat Parent; directeurs, Fernand Cadorette, Henri-Paul Laplane, Lionel Lapalme.

L'élection était sous la présidence de M. Georges Patenaude, organisateur du C.C., et de Mlle Marie-Reine Dansereau, comme secrétaire.

LA SEMAINE

NOS SYNDICATS EN DANGER DANS NOS HOPITALS CATHOLIQUES

Me Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la C.T.C.C., a déclaré, au cours d'une assemblée générale de l'Association des employés d'hôpitaux, que l'existence même des syndicats était menacée dans la plupart des hôpitaux de la région de Montréal.

Me Vadeboncoeur a expliqué aux membres les difficultés que rencontraient les syndicats parce que la direction de plusieurs hôpitaux tentait de les faire disparaître.

Au début de son exposé, Me Vadeboncoeur a déclaré qu'il ne s'agissait pas de faire de l'anticléricalisme et que son dessein n'était pas d'attaquer les communautés religieuses qui dirigent certains hôpitaux, ni l'oeuvre admirable de ces communautés.

"Il s'agit simplement de critiquer une politique qui nuit aux syndicats", a-t-il dit.

"Nous avons des difficultés avec la direction de la plupart des hôpitaux de la région de Montréal, a poursuivi Me Vadeboncoeur. Il s'agit de savoir si le syndicalisme catholique continuera d'exister dans les hôpitaux catholiques."

Il a ensuite cité le cas d'un hôpital où, au cours des négociations avec l'Alliance des infirmières, on s'entendait sur les salaires, les vacances et plusieurs autres points, mais où le représentant patronal ne voulait rien accorder sans que le syndicat renonce à une partie de la clause de sécurité syndicale. Me Vadeboncoeur a expliqué

qu'une clause de sécurité syndicale, accordée par un tribunal d'arbitrage il y a deux ans, obligeait tous les nouveaux employés à payer les cotisations syndicales.

C'est à ce dernier point que se sont attaqués les représentants patronaux, selon Me Vadeboncoeur.

Ce dernier a également déclaré que dans certains hôpitaux il semble y avoir une campagne systématique de la part des directeurs du personnel auprès des nouveaux employés pour les empêcher d'adhérer au syndicat. Le directeur médical d'un certain hôpital aurait même déclaré au cours d'une assemblée d'infirmières que celles-ci ne devraient pas faire partie du syndicat.

"Les infirmières n'osent plus parler du syndicat, a dit Me Vadeboncoeur, de crainte d'être congédiées".

Il a cité le cas d'un autre hôpital où on tente d'empêcher les nouveaux employés d'adhérer à l'Association des employés d'hôpitaux.

"Comment un hôpital peut-il se prétendre en faveur du syndicalisme catholique, a-t-il dit, quand il empêche les syndicats de recruter de nouveaux membres?" Il a ajouté que l'opposition à la clause de sécurité syndicale existe dans la plupart des hôpitaux.

"On rencontre aussi une opposition à toute amélioration des con-

ditions de travail des ouvriers. Pourtant, malgré les fortes augmentations obtenues dans le passé, les employés d'hôpitaux, sauf les hommes de métier et les cuisiniers, ne gagnent que \$35 ou \$40 par semaine. Ces salaires ne permettent pas à un employé de faire vivre une famille."

Puis Me Vadeboncoeur a dit que de nombreuses démarches avaient été entreprises par les représentants des syndicats, par les autorités ecclésiastiques et par le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, en vue de changer cette situation, mais que tout semblait avoir été inutile.

"Le Conseil central a présenté un mémoire à la communauté des Soeurs de la Providence pour expliquer les difficultés que l'on rencontrait dans les négociations pour les employés des hôpitaux qu'elle dirige. Après de longs délais, une réponse à ce mémoire nous est parvenue ces jours derniers, mais rien ne laisse prévoir dans cette réponse qu'il y aura un changement d'attitude."

Me Vadeboncoeur a terminé en disant aux membres qu'ils devaient accorder leur entier appui au syndicat en vue de résoudre leurs problèmes.

L'assemblée a ensuite adopté à l'unanimité une résolution de protestation contre l'attitude des employeurs.



Au cours de la Conférence de Genève, notre président renoue ses contacts avec les représentants des autres syndicats chrétiens. De gauche à droite sur la photo : Gérard Picard, Gaston Tessier (Paris), président général de la C.I.S.C.; Théo. Grinevald (Genève) agent de liaison entre es syndicats chrétiens et le B.I.T.; A. Vanistendal (Bruxelles), secrétaire général de la C.I.S.C.

VU DE GENEVE

(Suite de la page 2)

plus de problème du logement ouvrier.

Des progrès

Ce qui est vrai pour une minorité de travailleurs ne l'est pas pour la majorité d'entre eux. Toutes les enquêtes sérieuses le démontrent, et le rapport du Directeur du B.I.T. écarte d'un revers de main la sottise prétention qui vient d'être rappelée.

Aux Pays-Bas, des progrès intéressants ont été réalisés dans le domaine de l'habitation populaire. En effet, le délégué des syndicats chrétiens de ce pays a exposé:

"Je me plais à souligner que les associations de constructions populaires, créées et gérées par les travailleurs eux-mêmes, et subventionnées par les pouvoirs publics, ont réalisé, dans mon pays, un véritable travail de pionnier."

Collaboration

Mais ce n'est pas suffisant pour régler le problème du logement ouvrier dans ce même pays. Et même délégué, dans ses observations générales, a ramassé les idées suivantes:

"Les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs ont le devoir impérieux d'établir une collaboration étroite dans ce domaine, car il est inadmissible de laisser dépendre la solution du problème des logements de la simple loi de l'offre et de la demande. L'exploitation du marché du logement, surtout en matière de logements ouvriers, ne peut pas être abandonnée à des initiatives privées et ne peut faire l'objet de l'esprit de lucre de sociétés ou de personnes privées. Le logement prend dans la vie des travailleurs une trop grande importance, ce qui oblige les organisations de travailleurs, les employeurs et les pouvoirs publics à s'y intéresser de façon permanente et scrupuleuse. D'ailleurs les entrepreneurs privés n'ont jamais montré un grand empressement pour construire des logements salubres et bien équipés pour les travailleurs; pour autant que des personnes ou des sociétés privées se sont occupées de l'exploitation de logements ouvriers, cette exploitation ne s'est pas faite dans des conditions qui nous encouragent à la continuer."

Elle ne peut pas

Dans son rapport, le Directeur du B.I.T. déclarait, dans le même ordre d'idées:

"Il est évident que l'entreprise privée ne peut pas à elle seule résoudre le problème des logements pour la masse des travailleurs qui, dans le monde entier, faute de moyens pour se procurer des logements acceptables, sont condamnés à vivre dans des taudis ou même à rester sans logis. Lorsque les gens n'ont pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins, seuls, les pouvoirs publics sont en mesure de leur permettre de se loger."

En dépit du fait que de nombreuses citations allongent peut-être hors de proportions le présent article, on ne m'en voudra pas trop, je l'espère, d'en aligner encore quelques-unes, vu leur importance en relation avec le problème du logement ouvrier.

Ainsi, le Directeur du B.I.T., face à la réalité et à l'expérience acquise, ne craint pas d'affirmer:

"Le problème qui s'est traditionnellement posé en matière de logement ouvrier est que les logements convenables ont toujours été hors de la portée de la grande majorité des travailleurs..."

"... Le jour où la grande majorité des travailleurs recevront un salaire leur permettant de se loger d'une manière convenable semble assez lointain. En attendant, pour pouvoir habiter des logements convenables, les travailleurs doivent recevoir une assistance qui leur en donne les moyens..."

"... L'effort essentiel devrait porter sur le développement, la stabilisation et la planification de la production dans la construction des logements, sur la réduction des coûts de construction et de financement des logements et l'accroissement des revenus réels des travailleurs, que l'on peut compléter, au besoin, par des subventions au logement."

Le directeur du B.I.T. n'hésite pas à dire qu'à l'heure actuelle "dans chaque pays, la construction de logements accuse un retard considérable par rapport aux besoins de la population". C'est assez dire que ses observations, conseils et suggestions valent pour tout le monde. Et il n'hésite pas davantage à déclarer:

"C'est aux gouvernements surtout qu'il appartient de prendre des mesures: ils devront cependant faire largement appel aux conseils et à la compréhension des employeurs et des travailleurs, non seulement de l'industrie du bâtiment, mais de tous les secteurs de l'économie, s'ils veu-

lent faire en sorte que la production de l'industrie du bâtiment se stabilise au niveau le plus élevé compatible avec les autres intérêts de la collectivité. Cette collaboration est indispensable, en premier lieu, pour que le problème du logement soit résolu aussi rapidement que possible; en deuxième lieu, pour fournir la base d'une réorganisation des méthodes de production de l'industrie, de manière à permettre l'abaissement des prix de revient; et, enfin, pour assurer la stabilité de l'emploi dans une industrie où l'instabilité a réduit au chômage une multitude d'ouvriers, non seulement du bâtiment, mais aussi de toutes les branches de l'activité économique".

Il y a suffisamment de matière à réflexion dans ce qui précède pour mettre le point final au présent article, rédigé et ordonné à la hâte. Il ne s'agit pas de sous-estimer ce qui a pu être fait à date; il s'agit de réaliser qu'il faut faire davantage et qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Gérard PICARD

Coopération

IL LUI MANQUAIT 500 PIASTRES

J'ai lu avec intérêt, dans le journal "Le Travail" du 11 juin dernier, l'exposé d'un problème: celui d'une famille qui doit acheter un poêle et un réfrigérateur mais qui n'a pas l'argent nécessaire. Le problème de cette famille, paraît-il, n'avait que deux solutions possibles: trouver un ami qui prêterait sans intérêts, soit se jeter dans les griffes d'une compagnie de finance.

A mon avis, il existe dans la ville de Montréal un système de crédit avantageux pour le salarié travailleur et honnête; je veux parler des Caisses Populaires Desjardins.

En effet, il y a des Caisses disséminées un peu partout dans la ville de Montréal. Ces Caisses reçoivent les économies des sociétaires qui en possèdent et prêtent ces mêmes économies à ceux de leurs sociétaires qui en ont besoin. Le travailleur qui apprend le chemin de la caisse populaire de sa paroisse et qui rend visite à son gérant, se rend vite compte qu'il peut trouver là des facilités d'emprunt à un taux d'intérêt incomparablement bas. En effet, un travailleur sociétaire d'une Caisse Populaire peut facilement emprunter quelques centaines de dollars pour acheter des articles de ménage qui lui sont nécessaires, tels que poêle, réfrigérateur ou autres articles d'aménagement, et cela à un taux d'intérêt de 5, 5½ ou 6% par an, et remettre le montant de son emprunt par versements mensuels ou hebdomadaires. C'est ainsi que les Caisses Populaires rendent service à leurs sociétaires.

Les membres de notre Syndicat, Section Dupuis, Comptoir-Postal, ont compris que les Caisses populaires Desjardins pouvaient rendre de multiples services aux travailleurs du Comptoir-Postal; ils ont formé, parmi leurs membres, un Comité d'économie coopérative qui a pour mission de travailler à l'orientation de nos membres vers la Caisse populaire de Saint-Irénée, qui les accepte comme sociétaires

et leur offre tous les avantages que possèdent les sociétaires. Le Comité dont il est question est au travail depuis trois mois seulement et déjà une trentaine de nos membres sont devenus sociétaires; cinq d'entre eux ont contracté des emprunts et, coïncidence heureuse, un de ceux-là a justement emprunté \$500.00 à intérêt de 6% par an pour faire l'achat d'un poêle et d'un réfrigérateur. Cet emprunteur s'est engagé à remettre son emprunt en 25 versements mensuels de \$20.00 chacun plus les intérêts. Etant donné que les Caisses ne chargent d'intérêt que sur le solde de l'argent dû, il est établi que son emprunt à la Caisse ne lui coûtera qu'environ \$40.00. Notre emprunteur en question s'est alors présenté chez son vendeur avec son argent sur le pouce; de ce fait, son vendeur lui fait une remise de \$45.00 en guise d'escompte. En définitive, son emprunt à la Caisse ne lui coûte aucun intérêt!!!

Je porte ceci à la connaissance des lecteurs du journal Le Travail pour attirer leur attention sur le fait qu'ils possèdent, à portée de leur main, de vraies possibilités de crédit à des taux d'intérêt vraiment raisonnables, et qu'ils ne sont pas obligés de quêter chez des amis ou se jeter dans les griffes des compagnies de finance.

Le Comité d'économie coopérative, Section Comptoir-Postal.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION
Raym. A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

NOS FEDERATIONS TIENNENT LEURS CONGRES



Au banquet du Congrès des Mines, les occupants de la table d'honneur. On reconnaît, de gauche à droite, Mme et M. Jos Parent, président du Conseil central de Québec; Jean Marchand, secrétaire général, Daniel Lessard, sec.-trés. de la Fédération, Mgr le Curé de la paroisse St-Alphonse de Thetford et Rodolphe Hamel, président de la Fédération.

Dans le vêtement

Un plan de pensions

La Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement a tenu son congrès annuel, à Shawinigan les 25, 26 et 27 juin derniers sous la présidence du confrère Angelo Forte. Au delà d'une soixantaine de délégués officiels et fraternels ont participé à cette session. Les centres de Montréal, Victoriaville, Québec, Lorretteville, Grand'Mère, Shawinigan Farnham étaient représentés.

Pour la première fois, le congrès rassemblait, non seulement les délégués des syndicats du vêtement, mais également de l'industrie de la ganterie dont la fédération s'est fusionnée avec la Fédération du Vêtement dans le cours de l'année.

Dans son rapport moral au congrès, le confrère Angelo Forte a fait ressortir les difficultés économiques actuelles de cette industrie qui subit les effets de la crise presque autant que l'industrie des textiles. Il a également noté que, en dépit de ces conditions défavorables, la Fédération a quand même progressé considérablement au cours de l'année. A l'heure actuelle, la Fédération du Vêtement possède des syndicats dans quatre secteurs de l'industrie: le secteur du vêtement fin, le secteur du vêtement de travail, le secteur de la chemise et le secteur du gant. Dans l'industrie de la chemise, où il existe depuis quelque temps un décret provincial, il reste encore beaucoup d'organisation à faire. Et l'organisation constitue un champ d'action où la Fédération, en collaboration avec les conseils centraux, doit développer largement ses efforts.

Le confrère Forte a aussi souligné que, par suite des mauvaises conditions économiques, il impor-

taut plus que jamais que les délégués syndicaux, officiers et militants, consacrent beaucoup de leur temps à l'étude et à la compréhension des problèmes techniques et économiques de leur industrie.

Au cours du congrès, les délégués ont étudié plusieurs résolutions tant d'intérêt général que du ressort même de la Fédération. C'est ainsi que, pendant la prochaine année, on jettera les bases d'un plan de pension pour les membres de la Fédération, plan qu'on s'efforcera ensuite de négocier collectivement. Ce plan s'ajouterait au système d'assurance-maladie qui existe déjà depuis quelques années dans le secteur du vêtement.

Les délégués ont également formé un comité dans le but de refondre la constitution de la Fédération. De plus, les délégués sont également d'accord pour que les démarches se poursuivent en vue d'en arriver à la fusion de la Fédération du Vêtement avec la Fédération du bas façonné et circulaire.

Enfin, les délégués ont ratifié, pour une durée de cinq ans, l'entente conclue entre la C.T.C.C. et St-Hyacinthe.

la plupart des fédérations professionnelles en vue de poursuivre une vaste campagne d'organisation syndicale à Montréal.

Les délégués ont reçu la visite de l'aumônier général de la C.T.C.C., M. le chanoine Henri Pichetta, qui a adressé la parole aux congressistes, M. le chanoine Pichetta a insisté fortement sur les devoirs et les responsabilités des militants syndicaux.

Au cours de ces assises, les représentants des différents syndicats ont reçu une réception fort cordiale de la part des autorités de la ville de Shawinigan et du Conseil central local qui, grâce à l'esprit d'initiative du confrère G.-E. Hébert, a organisé une soirée récréative qui fut des plus gaies.

A l'issue du congrès, les élections ont été tenues, sous la présidence du confrère André Roy, chef du secrétariat de la C.T.C.C. Le confrère Angelo Forte a été réélu président; le confrère Emilien René, de Victoriaville, 1er vice-président, pour représenter le secteur du vêtement fin; le confrère Jean-Noël Godin, de Montréal, 2e vice-président, pour représenter le secteur du Vêtement de travail; le confrère Lucien Laroche, de Montréal, pour représenter le secteur du gant. Le confrère Gérard Beaudoin, de Grand'Mère, a été choisi comme secrétaire en remplacement du confrère O'Brien Grenier, et le confrère Jean-Claude Leclerc, de Québec, a été réélu au poste de trésorier.

Le prochain congrès de la Fédération du Vêtement se tiendra à St-Hyacinthe.

" Dans un climat vraiment chrétien une démocratie sociale "

- Au congrès de la métallurgie -

Difficultés de l'organisation syndicale. — Le problème de l'action politique. — Les structures syndicales.

Il ne nous est pas possible, faute de l'espace nécessaire, de reproduire ici toutes les considérations du président qui ont précédé le débat. Dans une première partie, M. Plourde examinait l'attitude des syndiqués à l'endroit de la politique: action non électorale, confiance de quelques-uns dans les vieux partis, méfiance de la masse ouvrière, etc.

Après ces préliminaires, M. Plourde étudiait l'opportunité de fonder un parti ouvrier. Il se déclarait nettement défavorable à une telle entreprise. Ce qu'il proposait aux délégués, c'est plutôt une initiative politique dans laquelle les cultivateurs seraient intéressés. Dans ses propres mots:

"Des représentants des différentes centrales syndicales ouvrières de la province, des représentants de l'U.C.C., d'autres éléments tels que certains nationalistes ou économistes devraient se réunir et envisager froidement le problème de créer chez nous, si possible, un organisme qui contribuerait à faire fleurir, dans un climat vraiment chrétien, une démocratie sociale."

Nos lecteurs savent déjà, par les journaux, que le problème de l'action politique a tenu une place importante au congrès de la Métallurgie, tenu en fin de semaine dernière à St-Hyacinthe.

Deux documents principaux présentaient le problème aux délégués: d'abord, le rapport du président Adrien Plourde, qui en traitait longuement, ensuite une résolution dont on trouvera ailleurs le texte complet et qui a été adoptée:

Organisation

Auparavant, le président avait souligné dans son rapport les difficultés sans cesse croissantes que rencontre l'organisation syndicale. Le rapport explique ainsi ces difficultés:

1. La régression économique rend les travailleurs, en général, plus apathiques et plus timides, surtout les non-organisés;

2. Les certificats de reconnaissance syndicale sont presque impossibles à obtenir: on invoque n'importe quel prétexte pour rejeter les demandes en certification. On n'a même plus la pudeur de cacher son jeu.

Pourtant, les délégués ont reconnu la nécessité de poursuivre l'effort. Le congrès a décidé le versement d'un per capita de 2 cents

par membre par mois, pour une période de cinq ans, afin de financer une campagne intensive d'organisation dans Montréal. Les délégués ont reconnu l'importance d'augmenter le pourcentage des syndiqués dans la métropole, qui compte un tiers de la population de la province et dont les salaires, maintenus trop bas, ont une mauvaise influence sur toutes les négociations à travers la province.

Les structures

Le congrès a étudié aussi le problème des structures syndicales au sein de la C.T.C.C. D'après une étude de Raymond Parent, organisateur des métaux, les structures actuelles sont justes en théorie; en pratique, il faudrait y apporter

plusieurs changements pour assurer leur efficacité maximum.

On recommande à cette fin:

- a) l'affiliation obligatoire des syndicats aux corps supérieurs;
- b) la fusion de plusieurs fédérations existantes pour assurer les effectifs et les revenus nécessaires à chaque fédération afin que chaque puisse remplir toutes les fonctions qui lui incombent;
- c) extension, si nécessaire, des territoires des Conseils centraux, afin que chacun ait une signification comme région économique;
- d) décentralisation des services de la C.T.C.C. (par exemple, que chacun des services soit la responsabilité d'un corps inférieur donné et que la C.T.C.C. n'y joue qu'un rôle supplétif.

Le rapport suggère enfin que le congrès de la C.T.C.C. forme un comité avec responsabilité précise d'examiner la situation de fait dans chacun des corps et d'élaborer une politique pour la transformation des structures.

Elctions

Enfin, le congrès a réélu en bloc tous les membres de l'Exécutif pour un nouveau mandat.

actuellement dans notre province. Après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir discuté plusieurs aspects, le congrès a confié au Bureau fédéral le soin d'étudier la possibilité d'une telle fusion. Il a de même opéré les changements nécessaires à la constitution de la Fédération afin de permettre la tenue d'un congrès spécial avec plein pouvoirs, si les pourparlers avec les métallos se développent normalement.

Elctions

Le congrès s'est terminé par les élections, sous la présidence de Joseph Parent, président du Conseil central de Québec.

Voici la composition de l'Exécutif pour l'année 1954-55: président, Rodolphe Hamel; vice-présidents, George Dionne, Armand Landry, Adélaïde Cliche; secrétaire-trésorier, Daniel Lessard.

LE PROBLEME OUVRIER

En 1950, une association de médecins de notre province organisait un concours parmi les médecins. La prime serait accordée à celui qui apporterait les meilleurs arguments contre l'étatisation de la médecine.

Un docteur de Montréal reconnu pour sa générosité envers les pauvres a gagné la prime. Quels avaient été ses arguments? Les voici: si certains médecins continuent à exploiter le public par des honoraires trop élevés, par des visites inutiles, par des opérations coûteuses et non nécessaires, par le renvoi de clients à d'autres médecins (avec ristourne, bien entendu), le peuple viendrait à trouver qu'il ne serait pas dans une plus mauvaise situation avec des médecins payés par l'Etat, avec les hôpitaux d'Etat.

Quelle leçon faut-il en tirer? C'est que ceux qu'on appelle "l'élite" de la société, s'ils se laissent guider seulement par l'appât du gain, du profit, de l'argent, s'ils négligent leurs devoirs sociaux, donneront le mauvais exemple; ils inciteront les masses ouvrières à manquer de responsabilité au travail; ils perdront la confiance populaire, d'où des divisions entre classes qui seront facilement irréductibles.

Il y a encore des médecins, des chirurgiens qui font honneur à leur profession au point de vue social. On les distingue habituellement comme "médecins des pauvres". Il y a encore des avocats qui sont les "défenseurs des veuves et des orphelins".

Mais tous les membres des professions libérales devraient être les acteurs d'une restauration de l'ordre social. C'est dans leur intérêt personnel, ainsi que dans l'intérêt de la société, qu'ils devraient tous étudier, cultiver et mettre en pratique la doctrine sociale de l'Eglise. Pour un certain nombre de professionnels, ce devrait être en plus un devoir de gratitude envers l'Eglise. "L'Eglise a fondé les collèges classiques et les universités au prix de grands sacrifices et d'héroïques dévouements. Tous ceux qui y ont trouvé la formation intellectuelle et morale leur permettant de réussir une belle carrière et de se ranger dans l'élite de la société ont un nouveau motif d'accomplir leur devoir social. L'Eglise leur a tant donné qu'elle a le droit de leur demander leur plus entière collaboration". (L.P.C. no 146)

Au Congrès des Mines

"Une année de prospérité et et d'avancement syndical"

Le Congrès des Métiers enregistre les progrès de la Fédération. — Mesures importantes adoptées par les délégués. — Fond de Défense. — Contribution à l'organisation. — Projet de fusion avec les métallos.

"L'année fédérale qui se termine a encore été une année de prospérité et d'avancement pour nos syndicats et notre Fédération des Mines. En regardant dans le passé, depuis notre conflit de 1949, nous pouvons constater la nécessité de nos actions passées, car il nous est possible de dire que nos relations avec nos employeurs sont assez bonnes quoique les relations avec le Gouvernement provincial soient restées assez tendues. Nous espérons toutefois que ce dernier finira par comprendre, comme nos employeurs, pour le plus grand bien de tous. Il est bien regrettable de voir exercer des vengeances directes, contre des dirigeants de notre mouvement, par des politiciens qui, au moyen d'une législation nouvelle et rétroactive, veulent imposer une punition spéciale à notre président de la C.T.C.C., Gérard Picard, et qui ont provoqué le retrait de notre aumônier fédéral, M. l'abbé Henri Masson, de son poste de professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Thetford.

Espérons qu'un jour, ils comprendront l'inutilité d'essayer de faire mettre à genou, devant les politiciens du jour, les officiers et aumôniers de notre mouvement ainsi que les membres de nos syndicats."

Ces deux paragraphes, extraits du rapport du président, indiquent assez bien le ton qui a dominé au Congrès de la Fédération des Mines, tenu à Thetford à la fin de juin.

Les délégués furent invités à prendre connaissance des progrès réalisés au cours de l'année, tant sur le plan des effectifs que des négociations. Mais c'est encore plus la préoccupation de l'avenir qui a retenu l'attention du congrès.

Trois mesures principales ont été adoptées.

Fonds de défense

Suivant en cela l'exemple de plusieurs autres fédérations, les mineurs ont décidé la formation d'un fond fédéral de défense professionnelle.

A cette fin, le congrès a adopté l'imposition d'un per capita de 24 cents par membre par mois. Avec les 5,000 membres actuellement inscrits à la Fédération, c'est donc plus de \$1,000 qui s'ac-

cumuleront chaque mois dans la réserve.

Ce fond vient s'ajouter à celui de la C.T.C.C., auquel les mineurs contribuent déjà et dont ils pourront bénéficier en cas de grève comme tous les autres membres du mouvement.

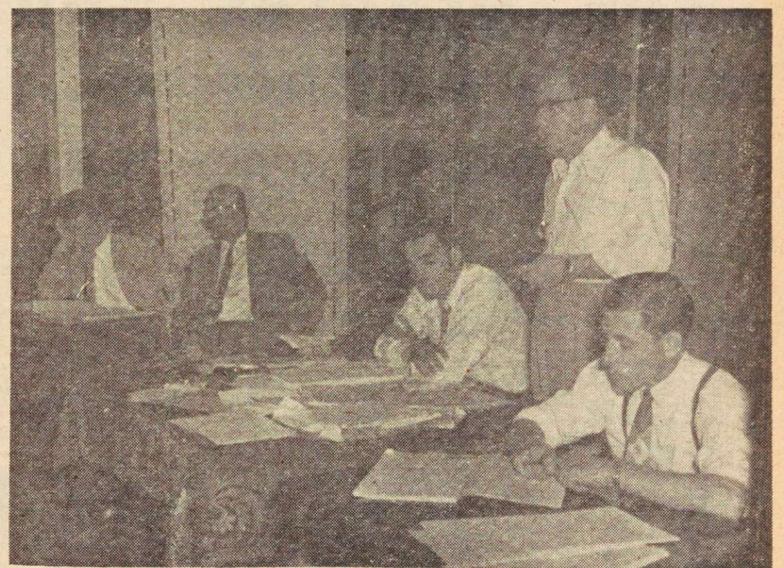
Organisation

Relativement à l'organisation, les délégués ont étudié les possibilités actuelles dans les mines. Ils ont fixé à leur service d'organisation de nouveaux objectifs pour l'année à venir.

De plus, pour participer à l'extension de la C.T.C.C., les mineurs se sont imposés un per capita de deux cents par membre par mois comme contribution à la campagne d'organisation qui se mène actuellement dans Montréal.

Fusion possible?

Enfin, le rapport du président soulignait la nécessité d'envisager



Au Congrès du Vêtement, tenu à Shawinigan, M. Jean-Noël Godin adresse la parole aux délégués. On reconnaît autour de lui MM. Emilien René, de Victoriaville, Angelo Forté, président de la Fédération et O'Brien Grenier, de Louiseville, secrétaire.

Cuir et chaussures

Pas de conventions, pas de décret!

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc., à son congrès qui s'est déroulé à Sherbrooke les 26 et 27 juin derniers, accordait entière confiance à ces négociateurs quant au décret relatif à l'Industrie de la Chaussure de la Province de Québec.

Le président, M. Adalbert April, avait fait savoir auparavant aux délégués que les représentants de l'Association Patronale des Manufacturiers de chaussures du Québec avaient été informés que ce décret ne serait pas renouvelé tant que les employeurs ne reconnaîtraient pas le droit pour tous les syndicats affiliés à la Fédération de négocier des conventions collectives plus avantageuses que celles fixées par le décret de l'Industrie de la chaussure. Toutes les procédures légales entreprises par l'Association Patronale contre la Commission des Relations ouvrières, le Comité paritaire de l'Industrie de la Chaussure et le Syndicat des Travailleurs en chaussures de Montréal, aux fins de priver les employés des manufactures Corbeil Ltée et Têcault Shoe Ltée de Montréal de contrat de travail supérieur au décret devront aussi être retirées comme condition du maintien du dit décret.

ELECTION: A la fin du congrès sous la présidence de M. April, les délégués, au nombre d'une cinquantaine, ont élu leur exécutif pour la prochaine année. M. Adalbert April fut réélu président de la FNCC; les autres officiers de l'Exécutif sont MM. Paul-Henri Thomassin, 1er vice-président; Philias Perron, 2e vice-président; Florent Boisvert, 3e vice-président; Eugène Rancourt, secrétaire, et Joseph Bé-

gard, trésorier. Le congrès a résolu d'élargir les cadres de l'exécutif en nommant des représentants de toutes les industries sous la juridiction de cet organisme, de même qu'une représentante des travailleuses. M. Jean-Maurice Savoie fut élu à la charge de directeur pour représenter les industries du cuir et de la chaussure et un contrôle plus rigoureux de l'admission des immigrants au Canada. Le principe de la nécessité de l'établissement du salaire annuel garanti a été reconnu par les délégués et la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. devra tenter d'obtenir dans les conventions collectives de travail un salaire garanti pour les travailleurs des industries du cuir et de la chaussure et des industries connexes.

Un banquet servi à l'hôtel New Wellington clôtura le congrès. Ont adressé la parole: MM. Rodolphe Hamel, vice-président de la FNCC; Adalbert April et l'abbé Aurélien Ouellet.

Eugène RANCOURT, secrétaire, FNCC.

Avec l'augmentation de son tirage, le Travail est mieux en état de répondre aux désirs de ses lecteurs. Adressez-nous vos suggestions.

Les Congrès des Fédérations amorcent souvent les débats qui marqueront le congrès suivant de la C.T.C.C. Tenez-vous renseignés en lisant nos comptes rendus

● VACANCES ● VACANCES

Sur les terrains de jeux :

"Les progrès sont extraordinaires..."

Une syndiquée nous parle de son travail

"Je m'occupe des Terrains de Jeux depuis dix ans, et les progrès faits sont extraordinaires". C'est par ces mots des plus optimistes que m'accueille Madame Douillard, responsable de district pour les T. de J. de la ville de Montréal; maman de deux jeunes enfants; et en plus syndiquée du syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Montréal.

— Pour le profit de nos lecteurs qui sont pour la plupart des parents qui envoient leurs enfants aux terrains de jeux, l'été, dites-nous, madame, comment vous en êtes venue, il y a dix ans, à vous intéresser au problème des loisirs des jeunes?

— Je n'avais pas d'enfant à ce moment-là. Mon plus grand désir était d'en avoir, et toutes mes préoccupations tendaient de ce côté. C'est vous dire que tout ce qui touchait les enfants me captivait. J'avais remarqué que les enfants de notre rue passaient leurs loisirs à ne rien faire ou à organiser des mauvais coups; casser des vitres, piétiner des fleurs, etc. Je décidai de m'en occuper en les groupant pour jouer. Je m'occupais d'une vingtaine d'enfants. Un jour on me suggéra de prendre en main un plus grand nombre d'enfants en suivant un cours de monitrice. J'ignorais complètement ce que ce mot signifiait. Je suivis le cours et devins monitrice moi-même sur un terrain de jeux dans l'est de la ville.

"Des homards"

— Vous avez trouvé les débuts difficiles?

— Au début, oui, ce fut très dur. Le terrain où je travaillais n'avait pas un arbre. Nous étions toute la journée au gros soleil et après deux jours nous ressemblions à des homards.

— Et, maintenant, madame Douillard, quel est votre responsabilité dans cette grande organisation que sont les Terrains de Jeux?

— Actuellement, je suis responsable de district pour les monitrices de Terrains de Jeux, c'est-à-dire que je vois à l'organisation de cours qui se donnent durant l'hiver aux monitrices qui auront à travailler sur les terrains de jeux durant la saison d'été. Je m'occupe aussi du programme féminin des parcs de la ville.

Des cours

— Et, quel genre de cours sont donnés à ces monitrices?

— Les monitrices se rencontrent une fois la semaine durant l'hiver, et cela pendant trois mois. Avec des spécialistes, elles étudient dans des cours théoriques et pratiques, les activités susceptibles d'intéresser les enfants sur les Terrains et l'esprit dans lequel elles doivent travailler.

Les sujets mis au dernier programme de ces cours étaient entre autres: "l'organisation des Terrains de Jeux; la Formation des chefs; la Discipline; le Programme des jours de pluie; le Matériel de jeux; les Moyens d'émulation; et les cours pratiques; l'Athlétisme; les Chants et mimes; l'Artisanat; les Danses de folklore, etc.

— Parlez-nous des monitrices, Madame Douillard. Les mamans qui, d'une certaine manière, se trouvent libérées de leurs enfants quand ils sont aux terrains de jeux, soupçonnent-elles seulement le travail monstre qu'accomplit une responsable de Terrains de Jeux?

— Les parents s'imaginent trop facilement que le rôle de monitrice en est un de "gardienne" ou "d'institutrice" stricte et sévère. Ce qui n'est pas. La monitrice est avant tout une "éducatrice". "L'éducation au soleil", comme on a

dame. Ce secteur, Terrain de Jeux, qui fait partie du programme des parcs de la ville, vit-il seulement l'été ou si une organisation quelconque est prévue pour l'hiver?

— En effet. Des Centres Récréatifs sont organisés durant l'hiver où les enfants peuvent continuer à travailler les activités de leurs choix. Actuellement une exposition de peintures faites à ces Centres est ouvert au grand public. Ces Centres sont le prolongement durant toute l'année du programme



"Récréation en Beauté" offert à tous les jeunes de Montréal.

Aux parents

— En terminant, auriez-vous un message à adresser aux parents syndiqués du Travail?

— Que les parents ne craignent pas d'envoyer leurs enfants jouer aux terrains de jeux. Que les mamans s'enlèvent de la tête que leurs petites filles prendront des airs de garçons, au contraire, nous essayons d'intéresser les fillettes à des activités très féminines qui développeront leurs qualités de femmes, les aideront à en faire des femmes les plus complètes possible. Autre chose; que les parents s'intéressent davantage à ce qui se fait sur le Terrain, qu'ils se rendent voir eux-mêmes à quoi travaillent leurs enfants, qu'ils parlent à la monitrice, bien souvent elle connaît leurs petits mieux que les parents ne les connaissent et elle peut beaucoup pour la compréhension parents-enfants.

Renée GEOFFROY

Si vous changez

D'ADRESSE

n'oubliez pas de nous

PREVENIR

en mentionnant

vos ancienne

ADRESSE

DES PARCS

ouverts aux enfants

Un peu partout dans la province, dans les petites villes comme dans les grandes, on trouve des terrains de jeux où des moniteurs entraînés ont charge des écoliers en vacances, libérant ainsi les mamans de l'inquiétude de savoir leurs enfants dans la rue. Mais il y a encore des enfants qui ne fréquentent pas les terrains de jeux, et il y a encore des mamans qui ne sont pas au courant de l'oeuvre magnifique qui s'accomplit dans ce domaine depuis une dizaine d'années.

Vous avez tous connu des parcs municipaux qu'il fallait "regarder mais ne pas toucher", avec des belles pelouses couvertes d'écritaux et de grands étangs qui ne servaient qu'aux nénuphars. Aujourd'hui les parcs sont ouverts aux enfants, avec des terrains de balle-molle, des carrés de sable pour les petits, des balançoires, des jeux de trapèze. Mais la grande innovation des dernières années, ce sont les moniteurs. Car ceux qui s'occupent de vos enfants ne sont plus simplement des gardiens qui voient à maintenir l'ordre.

Ce sont pour la plupart des professeurs ou de grands étudiants bien préparés à leur rôle, qui aiment les enfants, les surveillant sans excès de discipline, dirigent

La Roulotte et celle de la troupe "La Santé par le Lait".

Pour la parade du 1er juillet, les enfants se costumant avec tout ce qu'ils peuvent trouver à la maison, robes longues, talons hauts, chapeaux à plumes, costumes de cow-boys, et ils décorent leurs tricycles ou leurs wagons. Cette année, les enfants décorés avec le plus de pittoresque ont été invités à défiler devant les caméras télévisées. C'était tout un événement!

Des élections

L'élection des maires et mairesses est toujours aussi un sujet de grande excitation, et les journaux ont souvent publié des photos de cet événement, qui clôture l'activité de l'année.

L'arrivée de "La Roulotte" est accueillie avec de grands transports dans tous les parcs, et les enfants sont fascinés par les préparatifs qui précèdent la représentation de ce théâtre ambulante. La Roulotte est l'invention du directeur du service des parcs, M. Claude Robillard. C'est une immense remorque dont l'un des côtés est formé par un panneau qui s'enlève pour découvrir une scène toute équipée, avec rideaux, coulisses, jeux de lumière, effets musicaux, etc... Un vrai théâtre, quoi! Et c'est du vrai théâtre pour enfants qui est présenté dans les parcs, du théâtre de qualité que ne dédaignent pas les parents. La troupe est dirigée par M. Paul Buissonneau, un ancien membre des Compagnons de la Chanson. Elle présente cette année Le Carnaval des Animaux, une série de sketches mimés accompagnés d'un commentaire humoristique. Les mimes font le bonheur des enfants, car on y présente leurs personnages favoris, un grand lion paresseux, le lièvre et la tortue, un éléphant lourdaud, un kangourou espégle, un canard qui aspire à la grâce du cygne. Les commentaires rimés sont d'une finesse qui passe par-dessus la tête des enfants, mais qui font sourire les parents, qui viennent presque aussi nombreux que la marmaille.

"La Roulotte" présente aussi une chanson mimée, "Le Roi Dagobert", et une autre chanson accompagnée d'un orchestre rythmique composée par les enfants eux-mêmes. Tout cela est entrecoupé de chansons et de monologues par les enfants qui veulent bien s'y prêter. Les moniteurs encouragent leurs petits protégés à ignorer leur timidité et à montrer ce qu'ils savent faire.

Une troupe visite les parcs, c'est celle de Guy Messier qui obtint tant de succès à la scène et à la télévision avec son "pirate Maboul". La troupe est commanditée par l'organisation de "La santé par le lait". Elle présente "Fanfreluche, la lune et les voleurs", sur un théâtre à ciel ouvert" qu'on bâtit et débatit tous les soirs, et qui est entouré d'un enclos de jute qui donne aux enfants l'impression d'entrer dans un vrai théâtre. La poursuite classique des voleurs et de la police enchante les enfants, dont l'enthousiasme se manifeste par des encouragements aux "bons" et des insultes aux "méchants".

Les petits Montréalais d'aujourd'hui sont plus favorisés que nous ne l'étions pendant notre enfance. On met à leur portée les moyens de culture qui font qu'ailleurs, en France, par exemple, les enfants ont un si beau vocabulaire et des (Suite à la page 7)

AU CONGRES DU BAS



Voici le nouvel exécutif de la Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire élu lors au récent congrès tenu à Sherbrooke. Sur la première rangée, de gauche à droite: M^{lle} Jeannine Desroches, de Sorel, 3^e vice-présidente; M. Evangéliste Moreau de Sherbrooke, réélu président de la Fédération; M. l'abbé Henri Bellefleur, aumônier de la Fédération; à l'arrière, de gauche à droite: M. René Prince de Granby, 1^{er} vice-président; M. Roméo Vallée, agent d'affaires; M. Roland Dubois, de Sherbrooke, trésorier; M. Maurice Guertin, de Farnham, secrétaire et M. Adrien Desruisseaux, de St-Hyacinthe, 1^{er} vice-président.

Pour le Congrès de la C.T.C.C.

Un débat s'annonce

Voici le texte de la résolution adoptée par le congrès de la Métallurgie, touchant "l'action politique électorale". Cette résolution sera proposée au congrès de la C.T.C.C. Le Travail en publie ici le texte pour permettre aux membres et particulièrement aux délégués de la méditer d'ici septembre.

"Considérant que: 1) — la CTCC à ses congrès de 1949-53 par ses discussions, ses résolutions et la formation d'un comité d'orientation politique a affirmé l'importance majeure d'une action politique; 2) — jusqu'à maintenant cette action politique s'est limitée à des interventions auprès des gouvernements lorsque leur législation était manifestement opposée aux intérêts de la classe ouvrière; 3) — cette action politique syndicale qui a déjà remporté des victoires se heurte à une action politique électorale de plus en plus conçue et organisée par des intérêts étrangers aux aspirations des masses populaires; 4) — dans la province de Québec, les partis politiques existants se sont mon-

trés incapables de concevoir ou de mettre en oeuvre une politique qui réponde aux aspirations légitimes de toutes les classes sociales; 5) — on ne peut remédier à cette lacune capitale et aux injustices qui en découlent que si tous les mouvements populaires de la province entreprennent aussitôt que possible une action politique électorale destinée à rétablir l'équilibre et à corriger l'injustice sociale engendrée par un régime qui s'est fait le serviteur d'intérêts particuliers;

6— Qu'il est devenu désormais nécessaire et urgent d'entreprendre une action politique orientée vers l'élection, là où il sera opportun, de candidats vraiment

indépendants et soucieux du bien commun.

"Le présent congrès recommande: a— que la CTCC rassemble sur le plan local tous les groupements intéressés afin d'élaborer un programme politique et d'établir une organisation électorale devenu nécessaire pour assurer une action efficace dans le domaine politique; b— le bureau confédéral de la CTCC, dès sa première réunion après le congrès, nomme les membres du comité d'orientation politique de la CTCC, lui donne instruction d'agir en conformité avec les décisions susdites et lui fixe un programme d'action concrète; c— le bureau confédéral à la même réunion nomme un permanent chargé de l'éducation et de l'organisation politique, d— qu'il y ait au budget de la CTCC pour l'année 1954-55 un montant de \$20,000 affecté à l'éducation politique; e— de plus, si possible, chaque corps affilié se constitue dès cette année un fonds électoral propre.

Adopté à l'unanimité.

EN FRANCE

VACANCES OUVRIERES

Au mois de juillet, les ouvriers français commencent très sérieusement à penser aux vacances. Les plus grosses entreprises ferment généralement leurs portes en août et, pour la plupart des autres, la période des vacances s'échelonne sur les mois de juillet, août, septembre. Depuis le passage au pouvoir du Front Populaire en juin 1936, tous les travailleurs ont droit à un minimum de quinze jours de vacances payées. Certaines conventions collectives (conventions signées entre représentants ouvriers et patronaux pour l'ensemble des industries: automobiles, bâtiment) accordent quelques jours supplémentaires généralement aux ouvriers ayant une certaine ancienneté. Généralement aussi, elles prévoient un traitement différent pour les mensuels, qui ont le plus souvent au moins trois semaines de vacances.

Quinze jours ou trois semaines, qu'est-ce que le travailleur va en faire? Il y a évidemment toutes sortes de possibilités, depuis le camping pour les jeunes jusqu'à la location familiale d'une petite maison à proximité d'une des grandes plages de l'Océan ou de la Côte d'Azur. Peut-être aurais-je l'occasion de vous reparler de certaines de ces possibilités plus typiques de la France et de l'organisation ouvrière. En tout cas, le problème essentiel, est évidemment un problème financier: ce n'est pas tout d'avoir 15 jours de vacances payées, il faut encore faire face aux dépenses supplémentaires que cela implique, en particulier aux dépenses de transport.

J'insisterai aujourd'hui sur les avantages qui sont faits au travailleur dans ce domaine. Chaque travailleur a droit une fois par an, pour lui et chacun des membres de sa famille (femme et enfants à charge), à un billet de "Congé Populaire". Ce billet comporte une réduction de 30% sur un voyage aller-retour depuis son lieu de résidence, quel que soit le kilométrage de ce voyage. Par travailleur, il faut entendre tous les ouvriers travaillant en France (français ou non), les agriculteurs exploitants, les artisans, les vieux travailleurs retraités de la Sécurité Sociale, ainsi que quelques catégories spéciales, telles les veuves de guerre pensionnées.

Il y a en outre des avantages spéciaux réservés aux familles nombreuses. Un père de famille nombreuse peut en effet choisir entre le billet de congé populaire et le billet dit "de famille", délivré collectivement. Dans les mêmes conditions, c'est-à-dire n'importe quel parcours, les deux premières personnes de la famille paient leur place entière, et les suivantes bénéficient d'une réduction de 75%; c'est-à-dire ce billet est plus avantageux que le billet de congé populaire pour toutes les familles comptant plus de quatre personnes. En outre, une formule d'abonnement mensuel pour un trajet déterminé avec une forte réduction, permet à un père de famille, qui n'a que quinze jours de vacances mais qui a installé sa femme et ses enfants à la campagne pour une plus longue durée, d'aller les rejoindre chaque fin de semaine, dans des conditions financièrement acceptables.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français offre encore d'autres possibilités, mais elles intéressent surtout le touriste et beaucoup moins l'ouvrier père de famille.

Bien entendu, celui-ci ne voit pas tous ses problèmes résolus parce qu'il a obtenu 30% de réduction sur les chemins de fer. Reste à payer le séjour lui-même. Disons en règle générale que les hôtels sont beaucoup trop chers pour lui. Reste la possibilité de louer une petite maison ou un logement, mais cela également est trop cher. Il y a donc de nombreux travailleurs qui ne sont pas en état de profiter de leurs quinze jours de vacances et des avantages offerts à cette occasion par les chemins de fer.

Ceci pose de nouveau le problème général du niveau de vie en France, mais en dehors de ce problème général, certains militants ont pensé qu'il était possible de trouver des solutions partielles. C'est dans cet état d'esprit qu'ont été fondées les maisons de vacances familiales. Ce sont des propriétés suffisamment vastes pour abriter un certain nombre de familles. Les services (cuisine et autres) y sont faits en commun, de façon à la fois à libérer le temps des usagers et à réduire les frais. Je vous reparlerai plus longuement de cette intéressante expérience, après une visite que je compte faire à l'une de ces maisons.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Des parcs ouverts

(Suite de la page 6)

connaissances étendues qui nous remplissent d'admiration.

C'est loin, le temps où il n'y avait à Montréal que neuf terrains de jeux organisés. Et pourtant, cela ne remonte qu'à 1942. Et c'est loin le temps où un film de Micky

Mouse tous les six mois, servait de pâture à notre soif d'aventures!

Dans les autres grandes villes de la province, les parcs sont organisés à peu près comme à Montréal, à l'exception des représentations théâtrales. Mais dans les petites villes et les villages, on compte encore beaucoup sur l'aide bénévole des citoyens pour organiser les loisirs des enfants en vacances. Souvent les terrains sont moins bien équipés que dans les grandes villes, et on ne peut payer qu'un seul moniteur. Celui-ci est alors assisté de quelques-uns des écoliers plus âgés. Les organisations de loisirs qui possèdent une charte reçoivent l'aide du gouvernement provincial, mais il arrive souvent qu'elles rencontrent l'incompréhension des autorités municipales, dont le budget ne suffit pas à toutes les demandes.

Dans ces petites villes, les parcs relèvent des organisations paroissiales. Les curés, les vicaires et les élèves des grands séminaires s'y dévouent bénévolement.

Avec tous les avantages que présentent les terrains de jeux, y a-t-il encore des mamans qui laissent

leurs enfants jouer dans la rue?

A Montréal, il y a environ 150,000 enfants qui fréquentent les parcs. Dans certains quartiers il manque d'espace et on projette l'achat de nouveaux terrains, mais dans d'autres quartiers les parents ne profitent pas assez de ce service qu'on leur offre. Dans des villages de la rive sud, les responsables nous ont appris qu'environ 75% des écoliers fréquentent les terrains de jeux.

Où sont les autres, à part les plus vieux, qui aident au ménage ou qui gagnent un peu d'argent pendant les vacances. Quelles raisons ont les parents de garder leurs enfants à la maison?

Il arrive que les enfants soient allés au parc avant que la saison régulière ne soit commencée, et qu'ils aient été bousculés. Les parents ne savent pas que lorsque les moniteurs sont en fonction, une telle chose ne se produit pas.

Il arrive aussi que la négligence et l'ignorance soient responsables. Nous espérons que le présent reportage du Travail dissipera toutes vos craintes et que vous laisserez profiter vos enfants de tant d'avantages dont vous ne pouviez disposer à leur âge.

Saguenay — Lac St-Jean

DANS LE TELEPHONE

Le Syndicat National des Employés du Téléphone Saguenay-Lac-St-Jean signait récemment une convention collective avec la Cie du Téléphone Saguenay-Québec.

La dernière convention était expirée depuis le 15 mars dernier et les négociations duraient depuis cette date. Les parties ne parvinrent pas à s'entendre en négociations directes et elles durent avoir recours aux services d'un conciliateur.

Après deux séances de conciliation en présence de M. Léonce Cliche, l'entente fut réalisée. La pierre d'achoppement était en l'occurrence, les salaires et les heures de travail.

La convention collective qui vient d'être signée constitue une belle réalisation pour le Syndicat des Employés du Téléphone. Plusieurs clauses de l'ancienne convention ont été modifiées de façon avantageuse. Ainsi des avantages particuliers comme le temps alloué pour les déplacements avant et après les heures de travail a été obtenu, les béné-

ficiés de l'assurance-maladie payé entièrement par la compagnie ont été augmentés, la procédure du règlement des griefs a été légèrement modifiée. Les heures de travail ont été maintenues à 42 heures pour les localités alors que des augmentations de salaire allant de \$2.00 à la base et de \$5.00 au sommet ont été obtenues. Les téléphonistes ont également obtenu des augmentations substantielles. En somme, les employés de la compagnie du téléphone ont obtenu un contrat avantageux dans les circonstances. Il ne faut pas oublier que cette convention, signée le 22 juin est rétroactive au 15 mars 1954. C'est là un point important qu'il est bon de souligner à l'honneur de l'employeur qui n'a pas lésiné un seul instant sur la question de la rétroactivité.

Nous tenons à le féliciter sincèrement de son attitude dans les circonstances. Nous tenons à remercier le conciliateur, M. Léonce Cliche, qui a réussi à amener les parties à s'entendre et qui a été un facteur important dans la réalisation de cet accord.

Quand vous changez d'adresse : PREVEENEZ-NOUS

SHERBROOKE RADIO MEN JOIN C.C.C.L.

Employees of two radio stations, Sherbrooke's CHLT and CKTS, have joined the CCCL recently and were granted certification by the National Labor Council.

CHLT is the most important radio station in the Eastern Townships area. Is it identified with the daily paper *La Tribune*, published in Sherbrooke. CKTS, identified with the *Sherbrooke Telegram*, broadcasts for the English speaking population of the same region.

Both groups of employees have been organized for a few months

before they were granted their certificate, on account of a delay in the procedure at the National Council level. Both employees had made objections to the first request formulated by the employees and, as a consequence, a hearing by the Council was made necessary. Me Pierre Vadboncoeur and Mr Raymond Péladeau represented the employees on that occasion.

Now that the problem is settled, both groups are ready for negotiations.

Older workers praised

Advantages accruing from the employment of older workers should be recognised by employers, E.G. Hansell (SC MacLeod) said during the Commons discussion on the estimates of the Department of Labor. Long experience, craftsmanship, steadiness and reliability were qualities which were to be found in the older worker, he maintained.

In addition, said Mr. Hansell, the proportion of absenteeism and non-disabling injuries sustained by workers in the higher age groups were well below the average for all workers.

To support his contention, the Alberta member cited results of a study carried out by the US bureau of labor statistics. This was as follows:

Age Group	Absenteeism per 100 work days	Non-disabling injuries per million work hours
All age groups	3.4	980
Under 20 years	5.5	1,230
20-24 years	4.9	1,500
25-29 years	4.3	1,560
30-34 years	3.6	1,420
35-39 years	3.4	1,240
40-44 years	3.5	1,050
45-49 years	3.4	990
50-54 years	3.3	740
55-59 years	2.8	630
60-64 years	2.9	560
65-69 years	3.3	430
70-74 years	3.2	320

Although many employers might think that they were getting more out of their younger employees, he stated, "the fact is that in 25 or 30 years' time the younger worker becomes the older worker".

Un PLACEMENT profitable garanti!

Commencez **DÈS MAINTENANT** à appliquer une faible portion de votre revenu à l'achat d'une

RENTE SUR L'ÉTAT

dont vous pourrez bénéficier à 50, 55, 60, 65 ans ou à tout autre âge.

Voici un exemple typique:

MAINTENANT

Supposant que vous soyez âgé de 28 ans et désirez acheter une rente de \$100 par mois dont vous commencerez à bénéficier à 65 ans, votre prime mensuelle ne serait que de \$16.44!

À 65 ANS

L'État commencera à vous verser \$100 par mois, versements qui se continueront votre vie durant! De plus, advenant que vous décédiez dans les dix ans qui suivent votre soixante-cinquième anniversaire, les paiements mensuels continueront d'être effectués à vos héritiers pendant le reste des 10 ans. En d'autres mots, vous aurez contribué \$7,299.36 pour recevoir au moins \$12,000, et si vous vivez au delà de 75 ans, vous recevrez encore plus!

SI VOUS DÉCÉDEZ AVANT D'AVOIR ATTEINT 65 ANS

L'État remboursera à vos héritiers le montant total de vos contributions à la date de votre décès, accru d'un intérêt composé de 4 p. 100!

Toute personne domiciliée au Canada, âgée de 5 à 85 ans, est autorisée à acheter une rente sur l'État—SANS EXAMEN MÉDICAL. L'exemple ci-dessus n'intéresse qu'un des nombreux plans de rente sur l'État adaptés aux besoins particuliers de chacun.

MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

Pour plus amples renseignements, veuillez déposer le coupon ci-après à la poste
Au: Directeur, division des Rentes sur l'État, TR
Ministère du Travail, Ottawa (franc de port)

Veuillez m'expliquer comment une rente sur l'État peut m'assurer un revenu de retraite à peu de frais.

Mon nom

(M./Mme/Mlle)

Je demeure à

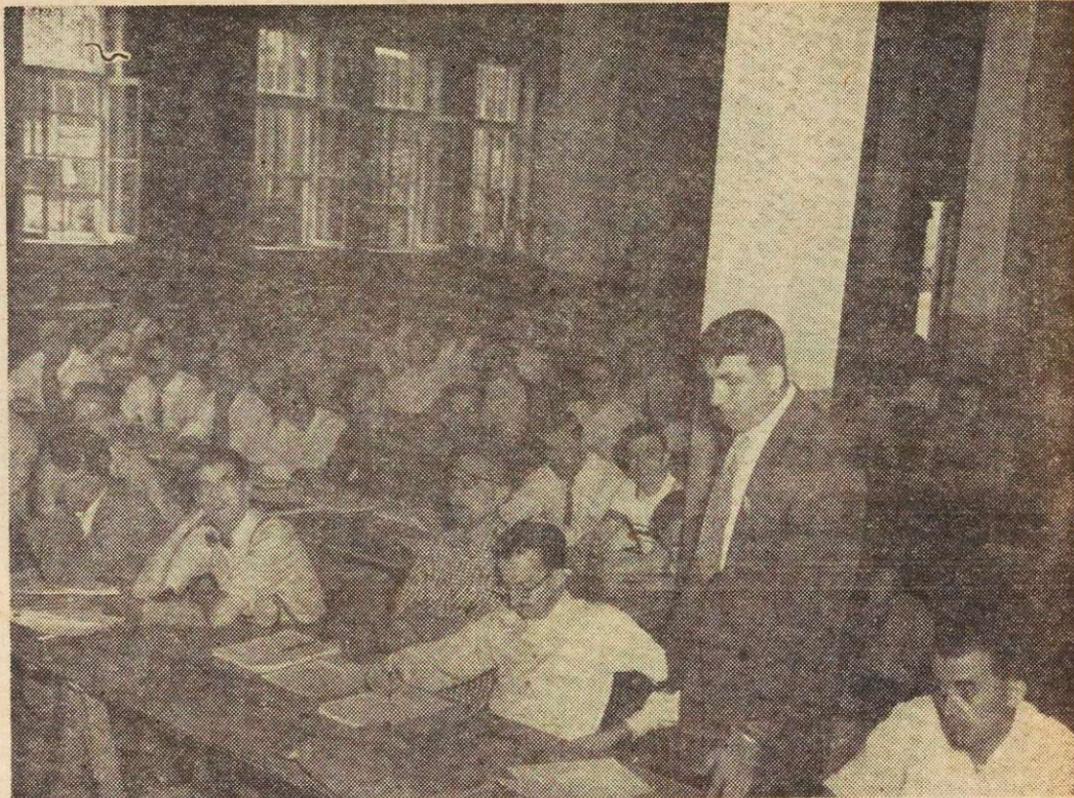
Date de naissance

Âge de début de la rente

Téléphone

Je compte que les renseignements fournis seront considérés comme strictement confidentiels.

CHEZ LES METALLOS



Un délégué de Shawinigan, Jean-Robert Ouellet, adresse la parole aux délégués du Congrès de la Métallurgie. On trouvera ailleurs des explications sur le débat qui a "ému" bien des gens à travers la province, au sujet de l'action politique électorale.

Jean-Robert Ouellette, a delegate from Shawinigan, addressing the delegates at the Annual Convention of the Metalworkers Federation. Convention got impressive publicity in the press on account of a debate devoted to political action.

NEWS DIGEST

Eight hours less, twelve cents more.

The Federation of Metalworkers is presently negotiating a new agreement on behalf of 8000 shipyard workers in the Province of Quebec.

Marine Industries' 2,500 workers demand a reduction of their work week from 48 to 40 hours, with full compensation, plus a general increase of twelve cents an hour. Base rates are presently \$1.05.

At the Lauzon shipyards, 900 employees of the George T. Davie Co. and 1,100 employees of the Davie Shipbuilding have required the services of a conciliator. Demands are similar to those in Sorel.

At the Canadian Vickers in Montreal, 2,000 workers have requested the setting up of an arbitration board. The board will have to decide on the workers demands: 12 cents general increase and a reduction of the work week from 45 to 42½ hours.

POLITICAL ACTION

A resolution voted at the annual convention of the Metal Workers Federation calls for common action from all social groups throughout the Province for the establishment of a true 'social democracy'. Labor organizations, according to the resolution, should contact the Farmers' Union and all other social groups concerned to study this problem. The resolution also calls for the allotment of \$20,000 dollars by

the CCCL to finance political action and the appointment of a full time man for the job.

L'industrie des pâtes et papiers est celle qui achète le plus de denrées et services au Canada.

Les pâtes et papiers surtout ont contribué à mettre en valeur nos ressources hydrauliques.

L'industrie des pâtes et papiers consacre plus à la lutte contre le feu que les provinces.

Le papier-journal est le principal produit ouvré et le principal article d'exportation du Canada.

L'industrie des pâtes et papiers achète 35 pour cent de son bois des cultivateurs et autres fournisseurs.

Le principal élément du progrès économique du Canada reste les pâtes et papiers.

La pâte de bois fournit la cellophane, les explosifs, la pellicule photographique et les plastiques.

Housing

Toronto (C.P.A.) — July 2 — A \$16 million housing project which will accommodate 7,600 people is planned for the Toronto suburb of North York, Toronto Metropolitan Area Chairman Gardner has announced here. Its 101 apartment buildings will comprise the biggest government-sponsored project in the whole of Canada.

The apartments are planned for wage and salary earners in the \$50-\$77 a week group and priority will be given to those with children. It is estimated that rents will range from \$58 to \$78 a month with an average of \$68. Construction, which will start shortly, is expected to take about two years.

Finances are on a three way basis with the federal government providing 75% of the \$15,893,000 cost and the provincial and city administrations supplying the balance. The building loan will be repayable in 50 years and will carry an interest rate of 4%.

Immigration

Ottawa (C.P.A.) — July 2—Unless there is a properly planned policy of immigration, Canadian workers will be displaced by newcomers and this will cause considerable opposition to immigration as such, CCF Leaders M. J. Coldwell said during the parliamentary discussion on Immigration estimates.

Immigration should be properly planned, he said, and immigrants should be brought to Canada and placed in employment without displacing Canadian workers.

However, should displacement be allowed because of the influx of immigrants, it would "cause a great deal of opposition to immigration as such."

Canada needed more population, said Mr. Coldwell, and the opportunities that are here for great expansion should be taken advantage of under a careful plan.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.